Nations Unies FCCC/SBI/2016/L.42

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
14 novembre 2016
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-cinquième session
Marrakech, 7-14 novembre 2016
Point 3 c) de l'ordre du jour
Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention
Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales »

Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales »

Projet de conclusions proposé par le Président

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) est convenu de poursuivre à sa quarante-sixième session (mai 2017) l'examen du passage en suspens au paragraphe 71 du projet de « Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales »[1].

[1] FCCC/SBI/2016/8, annexe I.

GE.16-20073 (F) 141116 141116
1620073

Merci de recycler